



**VILLE DE  
SAINT-POURÇAIN-SUR-SIOULE**

**LISTE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 30 août 2022

**ACTES**

Séance :	L'an deux mille vingt-deux, le trente août à vingt heures, le Conseil Municipal de Saint-Pourçain-sur-Sioule s'est assemblé à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Emmanuel FERRAND – Maire, à la suite de la convocation faite par ce dernier le 19 août 2022.
Présents :	Mesdames et Messieurs Emmanuel FERRAND – Maire, Christine BURKHARDT, Roger VOLAT, Estelle GAZET, René MYX, Marie-Claude LACARIN, Thierry MICHAUD, Chantal CHARMAT – Adjoints, Guy AUJAME, Martine SIRET, Bruno BOUVIER, Philippe CHANET, Liliane ETIENNE-ROUDILLON, Claude RESSAUT, Eric CLEMENT, Muriel DESHAYES, Armelle NEBOUT, Sandra JUMINET, Benoît FLUCKIGER, Marie VILLATTE, Adeline FONDE, Jean MALLOT, Serge MAROLLES, Sylvie THEVENIOT, Christelle LAURENDON, Jérôme THUIZAT, Hélène DAVIET et Frédérique PAULY-GRANJON.
Excusés :	Monsieur Durand BOUNDZIMBOU-TELANSAMOU qui a donné pouvoir à Monsieur Roger VOLAT
Absents :	
Quorum :	Vingt-huit Conseillers présents à l'ouverture de la séance formant la majorité des membres en exercice de l'assemblée communale, lesquels sont au nombre de vingt-neuf.
Secrétaire :	Madame Adeline FONDE

Acte :	<b>Délibération n° 01 du 30 août 2022 (20220830_1DB01) :</b> <b>Service public de l'eau potable et de l'assainissement – Rapport annuel</b>
Objet :	<b>1.4 Autres types de contrats</b>

L'assemblée prend acte du Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement collectif dont le contenu lui est exposé par Monsieur René MYX.

Acte :	<b>Délibération n° 02 du 30 août 2022 (20220830_1DB02) :</b> <b>Urbanisme – Instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols</b>
Objet :	<b>2.2 Actes relatifs au droit d'occupation et d'utilisation des sols</b>

Vu sa Délibération n° 03 du 15 novembre 2017 décidant de confier l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol à la Communauté de Communes Saint-Pourçain Sioule Limagne en accord avec les articles R.423-15 et R.410-5 du Code de l'Urbanisme et considérant qu'il est nécessaire de mettre à jour les Conventions de partenariat établies entre ledit Etablissement et les Communes bénéficiaires afin de s'assurer du respect du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et pour tenir compte de l'évolution des modalités d'échanges y afférentes dans le cadre du déploiement progressif des outils de dématérialisation de l'instruction des demandes d'urbanisme, le Conseil Municipal unanime autorise la signature du projet de Convention valant avenant qui lui est proposé.

Acte :	<b>Délibération n° 03 du 30 août 2022 (20220830_1DB03) :</b> <b>Domaine – Cession d'un terrain Route de Loriges</b>
Objet :	<b>3.2 Aliénations</b>

Vu ses Délibérations précédentes n° 01 du 08 novembre 2016, 01 du 14 février 2017, 16 du 26 janvier 2018, 01 du 23 avril 2019 et 02 du 26 avril 2022, le Conseil Municipal unanime confirme son accord pour la signature de tout acte refait de vente à la Société SAINT-POURCAIN INVEST de la parcelle cadastrée sous les références YB 336 en Zone d'activité de La Carmone suivant les prix et conditions prévues à l'acte authentique dressé et reçu par Maître ROUDILLON – Notaire à Saint-Germain-Laval (77) – le 23 mars 2017, et habilite à cet effet Madame Christine BURKHARDT en l'absence du Maire.

Acte :	<b>Délibération n° 04 du 30 août 2022 (20220830_1DB04) : Domaine – Cession d'un terrain Rue de la Commanderie</b>
Objet :	<b>3.2 Aliénations</b>

Vu la proposition d'acquisition du Groupe EDOUARD DENIS d'un terrain d'environ 2.100 m<sup>2</sup> à détacher de la parcelle appartenant à la Commune Rue de la Commanderie sous les références AE 297 au prix global de 63.000,00 € HT afin d'y édifier une résidence d'accueil de 30 logements et des bureaux qui seront gérés par l'Association Nationale d'Entraide Féminine (ANEF), le Conseil Municipal unanime autorise cette cession et habilite le Maire à intervenir au nom et pour le compte de la Commune à la signature de tous actes à cet effet, étant observé que ce montant a reçu un avis favorable de la part du Pôle d'évaluation domaniale.

Acte :	<b>Délibération n° 05 du 30 août 2022 (20220830_1DB05) : Coopération intercommunale – Mise à disposition d'un Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives dans le cadre de l'Entente avec les Communes de Bayet, Etroussat, Paray-sous-Briailles, Saulcet et le Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire (SIVOS) de Cesset Louchy-Montfand Montord</b>
Objet :	<b>5.7 Intercommunalité</b>

Vu ses Délibérations n° 05 et 06 du 14 décembre 2021 autorisant la signature d'une Convention d'Entente intercommunale entre la Commune de Saint-Pourçain-sur-Sioule et les Communes de Bayet, Etroussat, Paray-sous-Briailles, Saulcet et le Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire (SIVOS) de Cesset Louchy-Montfand Montord, il est proposé au Conseil Municipal, dans le cadre de cette Entente, d'autoriser la signature d'un Avenant à la Convention modifiant les termes d'une mise à disposition d'un Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives dans l'objectif de participer à l'encadrement des élèves sur le temps scolaire pour les activités sportives.

Acte :	<b>Délibération n° 06 du 30 août 2022 (20220830_1DB06) : Finances – Décision modificative n° 1 du Budget annexe « Régie d'Assainissement »</b>
Objet :	<b>7.1 Décisions budgétaires</b>

Par 23 voix contre 6, le Conseil Municipal adopte la décision modificative n° 1 du Budget annexe « Régie d'Assainissement » qui s'équilibre à 0,00 € en section de fonctionnement.

Acte :	<b>Délibération n° 07 du 30 août 2022 (20220830_1DB07) : Finances – Décision modificative n° 1 du Budget annexe « Régie d'Hôtellerie de plein air et de loisirs »</b>
Objet :	<b>7.1 Décisions budgétaires</b>

Par 23 voix contre 6, le Conseil Municipal adopte la décision modificative n° 1 du Budget annexe « Régie d'Hôtellerie de plein air et de loisirs » qui s'équilibre à 0,00 € en section de fonctionnement.

Acte :	<b>Délibération n° 08 du 30 août 2022 (20220830_1DB08) : Travaux sur les bâtiments communaux – Demande de subvention</b>
Objet :	<b>7.5 Subventions</b>

Considérant que les dépenses de travaux suivantes sont éligibles à une aide financière de la part de la Communauté de Communes Saint-Pourçain Sioule Limagne au titre du fonds de concours aux Communes 2022, le Conseil Municipal unanime approuve le plan de financement hors taxes d'un montant de 62.925,53 € et sollicite lesdits cofinanceurs pour un total de 30.675,00 €.

Acte :	<b>Délibération n° 09 du 30 août 2022 (20220830_1DB09) :</b> <b>Modernisation de la chaudière de l'ancienne Bibliothèque – Demande de subvention</b>
Objet :	<b>7.5 Subventions</b>

Considérant que les dépenses de modernisation de la chaudière de l'ancienne Bibliothèque sont éligibles à une aide financière de la part du Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier (SDE03) au titre du programme d'aide à la rénovation énergétique, le Conseil Municipal unanime approuve le plan de financement hors taxes d'un montant de 2.632,47 € et sollicite lesdits cofinanceurs pour un total de 465,15 €.

Acte :	<b>Délibération n° 10 du 30 août 2022 (20220830_1DB10) :</b> <b>Conversion de la chaudière de la Médiathèque – Demande de subvention</b>
Objet :	<b>7.5 Subventions</b>

Considérant que les dépenses de conversion de la chaudière de la Médiathèque sont éligibles à une aide financière de la part du Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier (SDE03) au titre du programme d'aide à la rénovation énergétique, le Conseil Municipal unanime approuve le plan de financement hors taxes d'un montant de 3.926,70 € et sollicite lesdits cofinanceurs pour un total de 1.178,01 €.

Acte :	<b>Délibération n° 11 du 30 août 2022 (20220830_1DB11) :</b> <b>Vie associative – Attribution de subventions</b>
Objet :	<b>7.5 Subventions</b>

A l'unanimité et en complément de sa Délibération n° 09 du 29 juin 2021, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des votants, d'attribuer des subventions aux Associations au titre de l'année 2022 pour un montant total de 51.388,01 €.

Acte :	<b>Délibération n° 12 du 30 août 2022 (20220830_1DB12) :</b> <b>Budget général – Cession de bien(s) réformé(s)</b>
Objet :	<b>7.10 Divers</b>

Vu l'offre d'achat présentée par Monsieur Jules PINEL demeurant à Bransat (03500), le Conseil Municipal unanime autorise la cession au prix de 12.000,00 € du Tractopelle CASE 580 SLE figurant à l'inventaire de la Commune au titre des matériels réformés.

Acte :	<b>Délibération n° 13 du 30 août 2022 (2022083_1DB13) :</b> <b>Restaurant scolaire municipal – Fixation des tarifs</b>
Objet :	<b>7.10 Divers</b>

Sur avis conforme du Comité Consultatif de Scolarité réuni le 04 juillet 2022, il est décidé à l'unanimité d'adopter la grille tarifaire suivante à effet de la rentrée scolaire 2022/2023 (prix par repas) :

- Enfants domiciliés sur la Commune :
  - Repas complet consommé sur place : ..... **2,85 €** (au lieu de 2,80 €)
- Enfants domiciliés hors de la Commune :
  - Repas complet consommé sur place : ..... **3,55 €** (au lieu de 3,50 €)
  - Repas complet emporté : ..... **4,75 €** (au lieu de 4,70 €)
  - Repas complet livré : ..... **5,35 €** (au lieu de 5,30 €)
- Adultes :
  - Repas complet emporté : ..... **7,55 €** (au lieu de 7,45 €)
  - Repas complet livré : ..... **10,50 €** (au lieu de 10,35 €)

Fait et dressé à Saint-Pourçain-sur-Sioule, le 02 septembre 2022  
en application des dispositions de l'article L.2121-25  
du Code Général des Collectivités Territoriales



Le Maire,

Emmanuel FERRAND